

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois " 4 —
Trois mois " 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Organe du parti ouvrier suisse

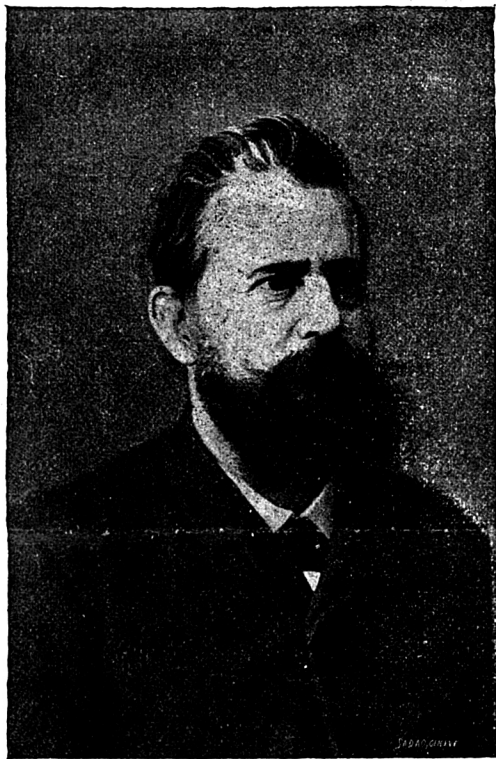
Réclames : 30 centimes

Huitième année N° 98

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

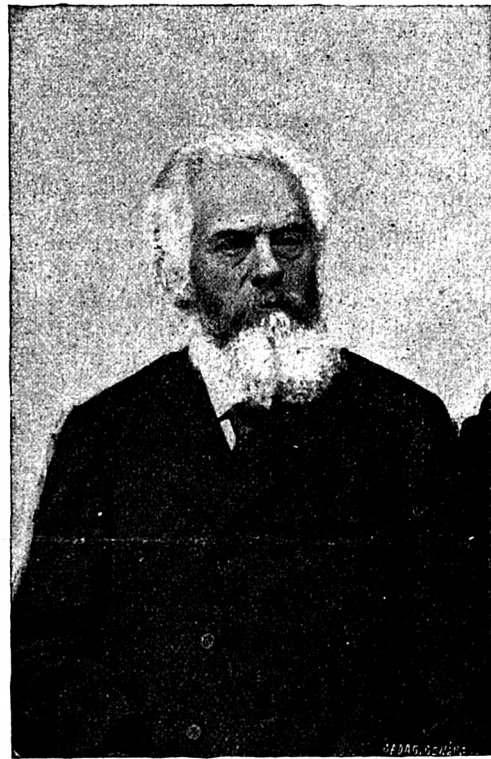
Jeudi 24 Août 1897

Le congrès pour la protection ouvrière



Henri Scherrer

Député au Grand Conseil de Saint-Gall
Président du Congrès



H. Greulich

Secrétaire ouvrier suisse
Secrétaire général du Congrès

Première Journée

C'est dans une des magnifiques salles de la Tonhalle que s'est ouvert le congrès à 9 heures du matin.

La salle est vraiment superbe avec ses dorures luxueuses. Une petite galerie court tout autour; sur une estrade siège le bureau; les traducteurs et les rapporteurs, la presse dont il y a de nombreux représentants — une trentaine environ — sont placés à ses côtés ou au-dessus; la foule des délégués garnit le fond de la salle; dans la galerie nombre d'auditeurs. Les délégués sont au nombre de 386; il y a 163 invités: en tout 549, dont 223 suisses. Au bureau siège le président H. Scherrer, dont on peut apprécier la figure énergique par le portrait que nous en donnons. Homme de beaucoup de savoir, habitué à présider des assemblées populaires, voix forte, timbre agréable, il préside avec une maestria sans égale. A sa gauche est assis le conseiller national Decurtins, dont nous donnerons également le portrait dans un prochain numéro. Ici, c'est le secrétaire ouvrier Greulich, encore un énergique, dont on admirera la tête aux traits accentués, une tête de lut-

teur qui a combattu le bon combat. Puis le Dr Sourbeck, assis à la table des rapporteurs, Reimann, Sigg, Brandt, fonctionnent en qualité de traducteurs.

Un peu plus loin, c'est Liebknecht au visage un peu fatigué; dans la salle on remarque Bebel, Vollmar, les gloires du socialisme allemand, Vandervelde, le député belge.

Le président ouvre la séance par le discours suivant que nous résumons d'après la traduction du traducteur Brandt:

Le président souhaite la bienvenue aux représentants de la grande idée de la protection ouvrière internationale; aux délégués des bourses du travail, du département suisse de l'industrie, des gouvernements cantonaux, aux hommes de la politique, de la presse et de la science, aux inspecteurs de fabriques et surtout aux représentants du peuple ouvrier même.

Les relations internationales se multiplient de plus en plus; après les traités de libre établissement, il y a eu les traités commerciaux; pourquoi n'aurions-nous pas des traités sur les conditions du travail international. Nous avons des conventions internationales concernant la santé publique, la viticulture et la pisciculture, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, les

droits des auteurs en arts et sciences, le droit privé, et on parle sérieusement d'un droit international de transport et de commerce; pourquoi ne réglerions-nous pas les conditions du travail. Nous ne reconnaissons pas les difficultés énormes qui s'y opposent, les différences de race, de culture, de mœurs, des législations, des institutions politiques, des conditions de la production et des développements de l'économie nationale.

Nous sommes arrivés à un terme décisif de l'homme. La terre est conquise et répartie, les colonies se font souveraines, et tandis que les moyens de production deviennent de plus en plus productifs, les pays mères ne peuvent plus vendre leurs produits en dehors de leurs frontières. C'est pourquoi les grandes nations de notre temps commencent à fermer leurs marchés. Mais le développement économique naturel doit aider à nos inspirations, vu le besoin d'une certaine organisation de la production. Cependant, nous ne nous fions pas au libre plaisir des gouvernements, mais aux exigences des nécessités toujours plus dures de la vie.

C'est ce que voulait le fabricant Daniel Legrant, ce que, depuis, désiraient une foule de fabricants et d'ouvriers des deux partis, montrant et les grands buts et les grandes difficultés.

Nous ne sommes pas une réunion de représentants des gouvernements dans le but de discuter une convention internationale qui sera signée immédiatement après par leurs gouvernements respectifs. Nous avons une tâche plus élevée; c'est celle d'étudier la question de la protection ouvrière internationale dans toute son étendue, pour jeter les bases d'un édifice qui ne sera guère accompli que le siècle prochain. Nous voulons démontrer la nécessité de la réglementation internationale, mais aussi donner aux masses intéressées des indications précises qui peuvent les enthousiasmer et les gagner pour nos organisations. Le dernier de vos tractands indique ce qui est réalisable immédiatement, mais ce serait une faute de notre congrès de se contenter de ce qui est; il doit prendre en considération ce que toute une série de congrès d'économistes et de médecins, de même que ce que notre parlement et notre gouvernement ont essayé de réaliser; tel est le but de notre congrès.

Une difficulté sera la combinaison de ce congrès; à la gauche on sera tenté de demander le plus que possible, à la droite le moins; les thèses que nous vous soumettons feront une sorte de compromis entre les points réalisables aujourd'hui déjà.

Notre congrès n'est pas un congrès de parti, la question qui nous occupe, n'étant pas non plus une question de parti nous comptons que tous nos invités apporteront la meilleure volonté. La fédération ouvrière suisse a été notre exemple et notre modèle. Quant il s'agit de mettre la main à l'exécution le travail assidu devient une nécessité. En acceptant l'invitation du comité d'organisation, vous vous êtes rangés de notre côté. Quant à ceux qui ont jugé à propos de ne pas venir, nous les saluerons au prochain congrès, si nous avons réussi à délibérer en paix et en liberté.

Enfin, n'oublions pas de déclarer hautement que le développement de la protection nationale est une condition essentielle de la protection internationale. En travaillant de toutes nos forces pour la protection nationale du travail nous aidons puissamment à la réalisation de la protection internationale. Nous ferions au contraire le plus grand tort à celle-ci en déclarant qu'elle doit passer en première ligne.

Ce qu'on dit par ci par là n'est pas exact, que la Suisse soit gênée par sa loi sur les fabriques et que c'est la cause pour laquelle elle cherche à octroyer aux autres nations la même charge. Les Suisses qui ont travaillé à l'idée de la protection industrielle n'ont jamais pensé à cela. Le peuple suisse reconnaît que sa loi sur les fabriques, susceptible d'améliorations, est une des meilleures qu'il possède.

Le président termine en recommandant au congrès de voter le règlement élaboré par le comité et la composition du bureau, pour éviter toute perte de temps.

Liebkecht propose d'adhérer aux propositions de la présidence, ce qui est adopté à l'unanimité.

Puis, le professeur Beck, dans un rapport d'une logique serrée, justifie ses conclusions qu'il résume dans les quatre thèses suivantes :

1^o Les résolutions prises en 1890 à la conférence de Berlin pour la réglementation du travail dominical étaient en soi insuffisantes et sans résultat pratique.

2^o Les législations des différents pays civilisés diffèrent beaucoup entre elles sur la manière dont elles sauvegardent l'observation du repos dominical. Plusieurs ne la sauvegardent qu'en faveur de certaines catégories d'ouvriers, de sorte que dans la plupart des Etats la situation effective est des plus déplorable.

3^o Les ouvriers réclameront partout

avec fermeté et persévérance une législation qui sauvegarde, aussi largement que possible, l'observation du repos dominical; car le travail du dimanche ruine toute santé et toute énergie, viole la justice et l'égalité sociale, prive les ouvriers de leur part à la civilisation et contrarie la liberté de conscience; il épuise la vitalité des nations par l'appauvrissement des masses populaires, déprécie les produits sur le marché, nourrit les rancunes sociales par les injustices dont il rend victimes ouvriers et employés, met obstacle à la formation, à l'organisation politiques des travailleurs.

4^o La même impérieuse nécessité qui nous fait réclamer, dans l'intérêt de l'ouvrier et de la vie de famille, le repos dominical plein et complet, nous engage à revendiquer une législation qui garantisse aux ouvrières de toutes les catégories le congé du samedi après-midi, exigé par les travaux du ménage.

Le Dr. Adler, du parti socialiste démocrate autrichien, propose une résolution d'après laquelle le congrès estime qu'il est de son devoir de penser à la grève des mécaniciens en Angleterre, luttant pour l'obtention de la journée de dix heures et souhaite à cette grève un complet succès.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des délégués moins une voix. C'est un spectacle pittoresque que celui du vote. Chaque délégué brandit sa carte verte.

La séance interrompue pendant dix minutes est reprise. — On entend divers orateurs parmi lesquels, Paul Brandt, Rudolf Meyer, W. Rullmann, qui réclament des thèses plus précises, plus exactes, qui trouvent leur exécution dans les propositions du délégué autrichien Pernerstorfer.

Le délégué H. Quelch, représentant de la Fédération démocrate socialiste de Londres, soutient une autre opinion et propose la décision suivante :

« Le Congrès se déclare opposé à la cessation du travail le dimanche et demande une vacance par semaine d'au moins 36 heures de repos consécutif pour tous les travailleurs ».

Il expose que les ouvriers anglais luttent contre le dimanche et ne veulent pas voir leur lutte entravée par le vote d'aujourd'hui. Il dit les inconvénients d'une observation trop rigoureuse de la cessation du travail le dimanche; les ouvriers ne peuvent pas voyager, ils ne peuvent aller au café quand ils sont fer-

més et le café, c'est cependant le salon des pauvres; ils n'ont d'autre joie que celle d'aller à l'église. Le commerce est suspendu; en Ecosse on ne peut vendre un journal le dimanche, sans s'exposer à des poursuites. — Est-ce que tout cela est désirable ?

Mme Clara Zetkin, remplit les fonctions de traducteur.

Un incident surgit. Le Président fait remarquer qu'il y a encore une douzaine d'orateurs inscrits; il est près d'une heure. Le Congrès doit décider s'il veut clore la discussion ou, dans le cas où celle-ci se poursuivrait, si le congrès veut continuer la séance ou faire une séance de relevée.

Au vote, on décide de clore la discussion après que le Dr Beck ait déclaré qu'il se ralliait aux propositions formulées dans un sens plus précis du délégué Pernerstorfer.

Cette décision provoque quelques récriminations; les délégués anglais protestent. Les orateurs inscrits murmurent et Mme Marie Bonneval, délégué de la Ligue pour le droit des femmes, s'indigne.

Le président demande au congrès de voter sur la question de principe suivante :

— Veut-on oui ou non supprimer le travail du dimanche ?

Le député Vandervelde fait remarquer que l'attitude des Anglais est, somme toute, favorable à la suppression du travail le dimanche. Il n'y a pas dans la proposition du délégué Quelch une opposition avec celles du rapporteur, amendées par les orateurs qui l'ont suivi.

Le président invite Vandervelde à ne pas s'écarter de la question. La discussion ne roule plus que sur la position de question; les Belges protestent.

Puis le congrès vote à la presque unanimité les décisions suivantes :

1. *L'interdiction du travail le dimanche et des mesures pénales efficaces contre les transgressions pour toutes les catégories d'ouvriers et d'employés.*

2. *Les exceptions ne peuvent être autorisées que pour des travaux qui sont indispensables pour assurer la reprise des travaux dont la nature technique ne permet pas l'interruption, de même que pour des travaux dont la continuation est nécessaire afin que les travailleurs puissent employer le dimanche au profit de leur instruction et de leur récréation. Mais dans aucun cas ce repos du dimanche ne peut être interrompu sous prétexte qu'il s'agit de compenser une diminution de production.*

3. *Les mesures d'exception à l'inter-*

tais honnête avec lui, je ne lui parlais pas. C'est à cet instant-là qu'il m'a mis de la neige. Monieur Javert, mon bon monsieur l'inspecteur ! est-ce qu'il n'y a personne là qui ait vu pour vous dire que c'est bien vrai ? J'ai peut-être eu tort de me fâcher. Vous savez, dans le premier moment, on n'est pas maître. On a des vivacités. Et puis, quelque chose de si froid qu'on vous met dans le dos à l'heure que vous ne vous y attendez pas. J'ai eu tort d'abimer le chapeau de ce monsieur. Pourquoi s'est-il en allé ? je lui demanderais pardon. Oh ! mon Dieu, cela me serait bien égal de lui demander pardon. Faites-moi grâce pour aujourd'hui cette fois, monsieur Javert. Tenez, vous ne savez pas ça, dans les prisons on ne gagne que sept sous, ce n'est pas la faute du gouvernement, mais on gagne sept sous, et figurez-vous que j'ai cent francs à payer, ou autrement on me renverra ma petite. O mon Dieu ! je ne peux pas l'avoir avec moi. C'est si vilain ce que je fais ! O ma Cosette, ô mon petit ange de la bonne sainte vierge, qu'est-ce qu'elle deviendra, pauvre loup ! Je vais vous dire, c'est les Thénardiens, des aubergistes, des paysans, ça n'a pas de raisonnement. Il leur faut de l'argent. Ne me mettez pas en prison ! Voyez-vous, c'est une petite qu'on mettrait à même sur la grande route, va comme tu pourras, en plein cœur d'hiver, il faut avoir pitié de cette chose-là, mon bon monsieur Javert. Si c'était plus grand, ça gagnerait sa vie, mais ça ne peut pas, à ces âges-là, Je ne suis pas une mauvaise femme au fond. Ce n'est pas la lâcheté et la gourmandise qui ont fait de moi ça. J'ai bu de l'eau-de-vie, c'est par misère. Je ne l'aime pas, mais cela étourdit. Quand j'étais plus heureuse, on n'aurait eu qu'à regarder dans

mes armoires, on aurait bien vu que je n'étais pas une femme coquette qui a du désordre. J'avais du linge, beaucoup de linge, Ayez pitié de moi, monsieur Javert !

Elle parlait ainsi, brisée en deux, secouée par les sanglots, aveuglée par les larmes, la gorge nue, se tordant les mains, toussant d'une toux sèche et courte, balbutiant tout doucement avec la voix de l'agonie. La grande douleur est un rayon divin et terrible qui transfigure les misérables. A de certains instants, elle s'arrêtait et baisait tendrement le bas de la redingote du mouchard. Elle eût attendri un cœur de granit; mais on n'attendrit pas un cœur de bois.

— Allons ! dit Javert, je t'ai écoutée. As-tu bien tout dit ? Marche à présent ! Tu as tes six mois ; le Père éternel en personne n'y pourrait plus rien.

A cette solennelle parole, le Père éternel en personne n'y pourrait plus rien, elle comprit que l'arrêt était prononcé. Elle s'affaissa sur elle-même en murmurant :

— Grâce !

Javert tourna le dos.

Les soldats la saisirent par le bras.

Depuis quelques minutes, un homme était entré sans qu'on eût pris garde à lui. Il avait refermé la porte, s'y était adossé, et avait entendu les prières désespérées de la Fantine.

Au moment où les soldats mirent la main sur la malheureuse, qui ne voulait pas se lever, il fit un pas, sortit de l'ombre, et dit :

— Un instant, s'il vous plaît !

Javert leva les yeux et reconnut M. Madeleine. Il ôta son chapeau, et saluait avec une sorte de gaucherie fâchée :

— Pardon, monsieur le maire...

Ce mot, monsieur le maire, fit sur la Fan-

tion du repos du dimanche ne doivent pas être abandonnées au pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et des employés et ne doivent pas relever de prescriptions législatives vagues, mais elles doivent être fixées par le texte de la loi même.

4. *Les ouvriers et les employés qui, par suite des exceptions prévues, seront autorisés à travailler le dimanche, ont droit au repos chaque deuxième dimanche et à un jour de repos pendant la semaine.*

5. *Le repos du dimanche et le repos accordé à sa place un autre jour de la semaine comprennent un repos ininterrompu d'au moins 36 heures.*

Cette première séance est clôturée à 1 heure et demie.

Il serait injuste de ne pas signaler le succès obtenu par le rapporteur Beck. Il a été très applaudi quand, dans son langage énergique, il a déclaré que ce ne sont pas les socialistes qui veulent détruire la famille, que c'est le capitalisme. Dans la bouche d'un représentant de sociétés catholiques, cette fière affirmation avait beaucoup de saveur.

Appel. — On lit dans le *Grull* :
Londres, le 4 août 1897.

Chers citoyens,

Les tortures que la réaction espagnole a infligées à des innocents, cinq d'entre eux condamnés à mort et exécutés, plus de vingt répartis dans les bagnes et environ 350 condamnés au bannissement sans même avoir été entendus — la plupart — par aucun magistrat, imposent à tous les hommes de cœur, à tous les partisans du progrès, de la marche en avant, de lutter et de défendre pied à pied le terrain contre ceux qui voudraient nous faire reculer, reculer jusqu'au temps où l'inquisition florissait.

Les cléricaux espagnols ont choisi parmi les hommes qui se distinguaient pour leur liberté de penser, des républicains, des socialistes, des trade-unionistes, ignominieusement traités d'anarchistes.

A cette coalition de la réaction, on doit opposer la coalition des amis de l'humanité.

120 de ces malheureux restent ensevelis dans les souterrains de Montjuic, d'où, devant le refus des autres puissances européennes de les recueillir, le gouvernement espagnol se propose de les sortir pour les conduire à Rio de

tine un effet étrange. Elle se dressa debout tout d'une pièce comme un spectre qui sort de terre, repoussa les soldats des deux bras, marcha droit à M. Madeleine avant qu'on eût pu la retenir, et le regardant fixement, l'air égaré, elle cria :

— Ah ! c'est donc toi qui es monsieur le maire !

Puis elle éclata de rire et lui cracha au visage.

M. Madeleine s'essuya le visage, et dit : — Inspecteur Javert, mettez cette femme en liberté.

Javert se sentit au moment de devenir fou. Il éprouvait en cet instant, coup sur coup, et presque mêlées ensemble, les plus violentes émotions qu'il eût ressenties de sa vie. Voir une fille publique cracher au visage d'un maire, cela était une chose si monstrueuse que, dans ses suppositions les plus effroyables, il eût regardé comme un sacrilège de le croire possible. D'un autre côté, dans le fond de sa pensée, il faisait confusément un rapprochement hideux entre ce qu'était cette femme et ce que pouvait être ce maire, et alors il entrevoyait avec horreur je ne sais quoi de tout simple dans ce prodigieux attentat. Mais quand il vit le maire, ce magistrat, s'essuyer tranquillement le visage et dire : *Mettez cette femme en liberté*, il eut comme un éblouissement de stupeur; la pensée et la parole lui manquèrent également; la somme de l'étonnement possible était dépassée pour lui. Il resta muet.

(A suivre.)

Fantine

I

Quand Javert eut fini d'écrire, il signa, plia le papier et dit au sergent du poste, en le lui remettant : — Prenez trois hommes, et menez cette fille au bloc. — Puis se tournant vers la Fantine : — Tu en as pous six mois.

La malheureuse tressaillit.

— Six mois ! six mois de prison ! crie-t-elle. Six mois à gagner sept sous par jour ! Mais que deviendra Cosette ? ma fille ! ma fille ! Mais je dois encore plus de cent francs aux Thénardiens, monsieur l'inspecteur ; savez-vous cela ?

Elle se traîna sur la dalle mouillée par les bottes boueuses de tous ces hommes, sans se lever, joignant les mains, faisant de grands pas avec ses genoux.

— Monsieur Javert, dit-elle, je vous demande grâce. Je vous assure que je n'ai pas eu tort. Si vous aviez vu le commencement vous auriez vu ! je vous jure le bon Dieu que je n'ai pas eu tort. C'est ce monsieur le bourgeois que je ne connais pas qui m'a mis de la neige dans le dos. Est-ce qu'on a le droit de nous mettre de la neige dans le dos quand nous passons comme cela tranquillement sans faire de mal à personne ? Cela m'a saisie. Je suis un peu malade, voyez-vous ! Et puis il y avait déjà un peu de temps qu'il me disait des raisons. Tu es laide ! tu n'as pas de dents ! Je le sais bien que je n'ai plus mes dents. Je ne faisais rien, moi ; je disais : C'est un monsieur qui s'amuse. J'é-

oro, la contrée la plus malsaine entre les plus meurtrières de l'Afrique, où, après ses prévisions, le soleil et la fièvre en auront rapidement raison.

C'est ce qu'il faut empêcher. Un comité vient de se fonder à Londres et dans lequel toutes les opinions avancées sont représentées.

Tom Mann, le leader de l'Independent Labour Party, a accepté d'en être le trésorier.

Il s'agit de trouver l'argent nécessaire pour payer leur voyage à destination de l'Amérique du Sud, ou, cas échéant, de fréter un navire pour les enlever du pourrissoire espagnol de Rio de Oro.

Nous espérons, citoyens, que vous voudrez bien faire votre possible, et faire que les partis avancés de la Suisse nous prêtent un concours efficace.

Comme nous n'avons pour la Suisse d'autre adresse que la vôtre, vous voudrez bien faire parvenir cette lettre à la connaissance de tous nos amis de la Suisse romande et allemande, par la voie du journal le *Grutli*.

Avec nos remerciements, recevez, citoyens, nos fraternelles salutations.

Pour le comité : CINIF, secrétaire.

La Suisse socialiste

Cuites de colonel. — Il se prépare parmi les officiers une pétition pour demander le remplacement du colonel Ceresole au commandement du 1^{er} corps d'armée.

Espérons que le Conseil fédéral sera assez ferme pour congédier un colonel qui mérite si peu de confiance.

Quand on ne peut pas se gouverner soi-même, l'on ne peut guère gouverner un corps d'armée.

Télégraphes. — L'administration des télégraphes suisses met actuellement au concours des places d'apprentis télégraphistes. Un certain nombre de jeunes gens (pas de femmes!) seront formés au service télégraphique et placés comme apprentis dans les bureaux télégraphiques de 1^{re} et de 2^e classe. Les postulants doivent justifier d'une bonne instruction et de la connaissance de l'un ou de deux des langues nationales. Ils devront être âgés de 16 ans au moins, de 22 ans au plus, et être exempts de défauts physiques pouvant les rendre impropres au service télégraphique.

Les offres contenant une courte description de la vie du postulant doivent être adressées par écrit et franco, d'ici au 4 septembre 1897, à l'une des inspections des télégraphes, à Lausanne, Berne, Olten, Zurich, St-Gall, Coire ou Bellinzone; elles doivent être accompagnées: 1. de certificats d'école; 2. de certificats de mœurs; 3. de l'extrait de naissance ou acte d'origine (extrait des registres de l'état civil); 4. d'un certificat médical tenant particulièrement compte des organes de l'ouïe et de la vue.

Genève. — *Brave réaction.* — Du *Peuple de Genève*:

Depuis trois ans bientôt que le *Peuple* existe, nous en sommes à notre quatrième procès.

Tous nous ont été intentés par des patrons que nous avons cloués au pilori.

Le premier a été gagné, dans le second un arrangement, tout à notre avantage, est intervenu, le troisième est pendant devant le Tribunal fédéral.

Mais ce qui est des plus intéressants c'est que le quatrième, confié par notre adversaire, M. Finaz, confiseur, place Molard, à maître Rutty (Jacques pour les intimes) prétend nous interdire la publication de notre «Chronique des prud'hommes».

Eh quoi, cet avocat ne sait-il pas qu'en vertu de la loi organique sur les Conseils de Prud'hommes, les audiences du tribunal de prud'hommes et de la Chambre d'appel sont publiques (art. 57).

Explique cela qui pourra. Pour le moment, nous mettons sous les yeux du public les pièces du débat, nous

réserve de revenir à fond sur la situation qui serait créée aux prud'hommes dans le cas extrême où on les transformerait en une officine jugeant à huit clos.

Il y a là plus d'une question de personnes.

Il y a là une question de principes pour laquelle nous lutterons énergiquement le bon combat.

Que nous importe les procès: on peut nous affamer par l'argent, essayer de nous faire disparaître à coups de poursuites.

La tactique est visible, mais elle ne réussira pas.

Quand il faudra payer, nous paierons. Mais nous museler... ah, non jamais!

Mouvement professionnel

Grève des ouvriers menuisiers et charpentiers. — La grève n'est pas encore terminée. Une grande assemblée eut lieu samedi soir au Cercle ouvrier à la suite de laquelle un cortège fut organisé et parcourut la ville.

Une entente partielle a eu lieu entre le syndicat des ouvriers et les patrons ayant adhéré; les ouvriers charpentiers et menuisiers travaillant chez ces derniers ont repris leur travail lundi matin, tandis que ceux travaillant chez les patrons récalcitrants continuent la grève, soutenus par leurs frères.

Les quelques patrons, assez mal avisés pour ne pas céder aux justes réclamations des ouvriers se réuniront également lundi et ils devront, en cas d'adhésion, en instruire le secrétaire de la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie.

Une nouvelle assemblée aura lieu lundi soir au Cercle ouvrier, à laquelle tous les ouvriers prendront part. Une entente définitive paraît être la solution qui interviendra lundi.

Le Tour du Monde

Belgique

Arbitrage. — La conférence interparlementaire pour l'arbitrage a été ouverte le 14 août dans la salle de la Chambre de représentants.

Etaient représentés: l'Angleterre, la France, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Danemark, la Suède, la Hollande, la Roumanie et les Etats-Unis.

M. Beernaert, président de la Chambre belge, a été élu président de l'assemblée.

Il a prononcé un discours remerciant les membres et faisant ressortir que la conférence compte aujourd'hui près de 2000 membres, tant députés que sénateurs ou anciens députés. Il est félicité de la présence des délégués de la Grande République américaine qui, pour la première fois, adhère à la conférence.

Le président a déterminé le but de la conférence qui est: la discussion des questions de l'arbitrage et la recherche des moyens propres à provoquer l'établissement d'une Cour permanente d'arbitrage international.

M. de Favereau, ministre des affaires étrangères, a souhaité, au nom du gouvernement belge, la bienvenue aux étrangers.

La France est représentée par MM. Bertrand, de Labattut, Saisy, Hervé, Labiche, Laroze, Maret, Passy. Les représentants italiens sont: le général Turr et le sénateur Bertin.

M. Frédéric Passy a cité une série de fait qui tendent à établir la marche triomphale des idées d'arbitrage.

Le prochain discours de rentrée de la Cour de cassation de France aura pour sujet la question de l'arbitrage.

D'autre part, l'Académie des sciences morales vient de décerner son grand prix à M. de Brazza qui a su civiliser tout un pays sans tirer un coup de fusil.

M. Passy a ajouté: «C'est encore la presse qui, d'abord railleuse, devient enthousiaste des idées d'arbitrage: c'est encore la diplomatie qui daigne maintenant prêter l'oreille à ces idées.

En conclusion, M. Passy a déclaré pouvoir espérer que le dix-neuvième siècle, commencé dans le massacre et le sang, ne s'achèvera pas avant que l'arbitrage ait reçu sa consécration solennelle et définitive.

Italie

Contre la loi sur la relégation des condamnés politiques. — On sait que le gouvernement di Rudini a déjà fait voter par le Sénat italien une loi infâme qui porte atteinte aux droits d'organisation et de la libre pensée. Un Comité permanent s'est formé à Lucerne pour réunir toutes les forces prolétariennes afin de combattre cette loi. Il nous prie de publier en langue italienne le *Communiqué* suivant:

Alle Colonie Italiane della Svizzera

Gli Italiani residenti a Lucerna, riunitosi domenica, 15 agosto, in Comizio popolare per discutere in merito al nuovo progetto di legge sul domicilio coatto;

Udito l'esposizione dei fatti, e considerando che se tale progetto fosse attuato sarebbe contrario ad ogni principio umanitario, protestano unanime contro tale infame progetto, dichiarandosi solidali coi compagni italiani che pei primi promossero tale agitazione.

Inoltre venne nominato, seduta stante, una Commissione composta di 6 membri formanti un Comitato permanente, onde promuovere fra gli Italiani residenti nelle varie località svizzere un'agitazione atta a coadiuvare il movimento in patria.

La detta Commissione riuscì composta dei compagni Bartolomeo Tonazzi, Panizza Attilio, Ludovico Comolli, Morini Italo e Leonardi Aristodemo, la quale, adunatosi d'urgenza, deliberò quanto segue:

1.^o Fare un appello a tutte le Sezioni operaie e Società organizzate residenti in Svizzera onde abbiano ad assecondare il movimento già iniziato;

2.^o Di aprire una sottoscrizione a tale scopo;

3.^o Che un membro del Comitato (offeritosi spontaneamente e da questi accettato) si recherà nelle varie località svizzere nell'intento di mantenere viva l'agitazione in proposito.

NB. Si avverte che il Comitato resterà in carica sino alla totale abolizione della Legge sul domicilio coatto.

Per lettere, comunicati ed offerte rivolgersi al Comitato permanente per l'abolizione della Legge sul domicilio coatto presso il compagno Comolli Ludovico, Littauerstrass, N. 9 A.

En Pays Neuchâtelois

Congrès ouvrier. — Le Conseil d'Etat a désigné M. Arnold Kohly, inspecteur des apprentissages, pour le représenter au congrès international pour la protection ouvrier, qui aura lieu à Zurich, du 23 au 28 août.

Nous sommes heureux d'apprendre cette nouvelle. Ce n'est pas dans le canton où l'on vient de voter la loi sur la protection des ouvrières, parmi d'autres mesures protectrices du travail des faibles et des petits, que l'on pouvait se désintéresser d'un pareil congrès.

La vie locale

Cercle ouvrier. — Une soirée des plus agréables a eu lieu dimanche soir au Cercle ouvrier. Instrumentistes, chanteurs, ont alterné avec chanteuses et déclamateurs. Morceaux d'orchestre, solos de clarinette et de flûte, romances, mélodies, duos, chunsons et déclamations comiques, rien n'a manqué. Le programme a été réussi. La commission des jeux du Cercle ouvrier mérite des félicitations. Elle sait procurer à ses membres de bonnes et saines distractions. Les exécutants en méritent également pour se prêter si obligeamment à la sollicitude de la commission. Cette première soirée de la saison nous fait bien augurer de celles qui seront organisées pendant cet hiver. *Pomponnet.*

Classes gardiennes. — Nous pensons intéresser les souscripteurs du *Fonds des courses scolaires et des classes gardiennes*,

ainsi que les parents qui nous ont confié des enfants pendant les vacances, en publiant le rapport que nous avons reçu des institutrices chargées des classes gardiennes.

«C'est le jeudi 15 juillet que ces classes ont été ouvertes à 359 enfants, dont 134 au Collège primaire, 124 au Collège de l'Abeille et 101 au Collège de la Promenade. Ce maximum n'a pas été constant; la moyenne est descendue à 235 enfants, dont 85 au Collège primaire, 75 au Collège de l'Abeille et 75 au Collège de la Promenade. Le lundi et le samedi de chaque semaine ont été les jours de la fréquentation la moins élevée; le lundi, de nombreux parents sortaient avec leurs enfants; le samedi, ils avaient recours à leur aide pour les travaux du ménage ou les commissions.

«Les enfants nous ont été confiés 24 jours. Or, grâce au beau temps qui distingue cet été, vingt après-dîners ont été consacrés à des jeux alternativement dans la cour et dans la halle de gymnastique du Collège primaire et dans les salles ou corridors des deux autres collèges. Un seul après-midi a été complètement passé dedans.

«Les promenades ont eu un double effet bienfaisant: le grand air a fortifié les élèves et ceux-ci ont appris pratiquement les premiers éléments de la géographie locale. De plus, ces courses faisaient apprécier aux enfants la collation qui leur a été offerte une fois par semaine. C'était plaisir de voir toute cette gent enfantine tendre ses petites mains pour recevoir qui un morceau de pain, qui un verre de sirop.

«Les classes gardiennes ont enfin un avantage moral. Nous avons pu nous apercevoir que nombre de garçons et même de petites filles qui, au début, se permettaient plus d'un propos déplacé, avaient perdu cette habitude à la fin des vacances.»

Nous saisissons cette occasion de remercier nos généreux souscripteurs et donateurs, en exprimant l'espoir qu'ils nous resteront fidèles. Nous ne serons que juste en ajoutant que si les classes gardiennes sont appréciées des enfants, elles le doivent au dévouement et au savoir-faire des institutrices qui les dirigent.

Le Président du Fonds: ED. CLERC.

A nos lecteurs. — Ne pouvant pas publier nos feuilletons dans les numéros exceptionnels, nous les remplaçons par *Fantine*, de Victor Hugo, qui ne manquera pas de les intéresser.

Dernières Nouvelles

Madrid. — Le ministre des affaires étrangères déclare que les Etats-Unis n'ont adressé qu'une seule réclamation, conçue en termes pacifiques, en ce qui concerne Ruiz.

Il est inexact que le général Weyler ait donné sa démission.

Londres. — A l'issue du meeting anarchiste, la foule a hué les orateurs. Des coups de poing ont été échangés. La police a dû intervenir.

— Le *Daily Graphic* déclare que l'Angleterre prendrait en considération les objections concernant l'article 6 des préliminaires de paix, si elles émanaient de l'Autriche et de la Russie, qui ont des intérêts à défendre en Orient, mais qu'elle résisterait à l'Allemagne, parce que les seuls intérêts que défend l'Allemagne sont ceux des porteurs de valeurs grecques.

Berne. — La commission du Grand Conseil chargée de la discussion du projet de loi sur l'assistance publique a terminé ses délibérations. Une entente complète est intervenue entre les représentants du Jura et ceux de l'ancien canton. On compte, dès lors, que la loi sera promptement liquidée.

Budapest. — Vingt mille maçons et journaliers ont quitté hier le travail. Il y a eu dans la journée plusieurs conflits sanglants entre la police et les grévistes. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Tombola
en faveur des
BONS TEMPLIERS
de la Chaux-de-Fonds

1er lot, carnet de Caisse d'épargne . . . fr. 500
2me lot, un secrétaire . . . 230
3me lot, un lavabo . . . 130
Dern. lot, un tabl. à l'huile . . . 250

Prix du billet :
1 fr. les deux numéros

DÉPÔTS:
Local des Bons Templiers, Dem. 14a.
Café de Tempérance de M. Sahli, Demoiselle 1.
Café de Temp. de Mme Gacon, Grenier.
MM. Lesquereux, coiffeur, Ld. Robert Salomon Weill, Arnoud, coiffeur, St. Pierre 14.
Châtelain-Nardin, magasin de cigares, Parc 62.
Baillod, libraire, Léop.-Rob. 28.
Mlle Matthey " 13 bis.
MM. Tirozzi, Léopold-Robert 21.
Barbezat, pharm. Demoiselle 89.
Mme Evard-Sagne, Léopold Robert 29.
MM. Kundig, pâtissier, 1er Mars 14a.
Ducatez, magasin de cigares, Balance 16.
Schneider, épicerie, F.-Courv. 20.
Obert, coiffeur Prem. Mars 15.
Les 4 magasins de la Société de Consommation.
Kiosque à journaux, place de l'Hôtel-de-Ville. 602

On prendrait encore quelques
Jeunes Filles
comme apprenties
en confection de lingerie pour dames

Durée de l'apprentissage un an, le logement et le dîner gratuit, ainsi que les frais de voyage à destination; occasion d'apprendre facilement l'allemand. A remarquer que toutes mes machines à coudre se meuvent à pied (pas de force motrice).
Celles qui ont dépassé l'âge de 18 ans ne seront pas admises.
Prière de s'adresser avec certificats et photographie à Monsieur

R. A. Fritzsche
Neuhausen - Schaffhouse
Fabrication de lingerie pour Dames
Et la première VERSANDTHAUS fondée en Suisse. 608

TAILLEUR

M. Joseph BRANDT, tailleur, rue du Parc 89, au rez-de-chaussée, à droite, se recommande à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds pour tout ce qui concerne sa profession. Habillements soignés. Prix modérés. Echantillons à disposition. Dégraissages et Rhabillages propres. 611

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 — Parc 64 — Industrie 1
111, Demoiselle, 111

Demandez la véritable
LIQUEUR DES MOINES
le litre 3 fr. 20

Chocolat PETER, au lait
le plus digestif

Gruau d'avoine Columbia
le plus connu, le paq. de 500 g. 50 c.

Les ménagères n'emploient bientôt plus que le
Cirage liquide pratique
le pot, 55 c.

Bière du Saumon

Rheinfelden
qualité supérieure, brune et blonde en fûts et en bouteilles

J. LEDERMANN-SCHNYDER
61, Rue de la Serre, 61
— Téléphone — 486

Potagers à vendre Très beaux POTAGERS à vendre, avec ou sans grille; grande facilité de paiement, chez Albert BARTH, rue Jean Richard 27. 422

Imprimerie H. Schneider, Bienne

AVIS aux
Catéchumènes

Grand choix de
Vêtements en drap cheviotte, bleu, noir et brun, à 609

25, 30, 35 et 45 Fr.

A LA CITÉ OUVRIÈRE

Maison Jos. Hirsch
vis-à-vis de l'Hôtel Fleur de Lys, Chaux-de-Fonds

Avis de la Préfecture
de la Chaux-de-Fonds

Perception de l'impôt direct pour 1897

Le Préfet du district de la Chaux-de-Fonds agissant en exécution de la Loi sur l'impôt direct du 27 février 1892, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

1. Pour la Sagne

A l'Hôtel-de-Ville de la Sagne, le vendredi 20 août courant de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

2. Pour les Eplatures et les Planchettes

Au Bureau de la Préfecture, le lundi 23 et le mardi 24 août courant, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour la Chaux-de-Fonds

Au Bureau de la Préfecture, du mercredi 25 au mardi 31 août courant, le dimanche excepté, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès aujourd'hui à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la Loi et qui n'auraient pas reçu de mandat sont tenues d'en aviser la Préfecture.

Elles sont du reste recherchables pendant 10 ans pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu de mandats (Art. 22 de la Loi).

Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée les retardataires à s'acquitter en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant (Art. 25 de la Loi).

A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5% et à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes (Art. 26 de la Loi).

Le contribuable en réclamation doit malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans les délais fixés pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des finances (Art. 27 de la Loi).

La Chaux-de-Fonds, le 10 août 1897.

Le Préfet:

N. Droz-Matile

Tissus de coton à 19 c. le mètre
imprimés, dessinés, écrus et blanchis, tissés en couleurs, des plus simples aux plus fins

Fr. 1 70 c. **Echantillons en tous genres** franco à domicile

Fr. 3 50 **Etouffes complet Costumes** se lavant bien

Capotes pour enfants

Etouffes et Confections en laine et en soie

Zurich Oettinger & Cie Zurich

Echantillons franco — Gravures de mode gratis 8

Fabrique de Bijouterie
E. BOLLE-LANDRY

Nouveautés en
BROCHES deuil, depuis 60 ct. la pièce. — **BOUCLES d'oreilles** de deuil, depuis 50 ct. la paire — **BOUCLES d'oreilles** similis diamant depuis 1 fr. — **BAGUES argent à 50 ct.** — **PERLES fausses inaltérables pour colliers le rang 1 fr.** 125

Maladie des organes génitaux
Maladies du bas ventre, contagion, vices secrets et leurs suites, impuissance, pertes séminales, pollutions, ardeur et rétention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discretion absolue.
S'adresser à la Polyclinique privée Kirchstrasse 405 Glaris.

AVIS

Tous les Français établis à La Chaux-de-Fonds, sont instamment priés de signer la pétition déposée dans les locaux du Cercle, relative au Service militaire. 605

Objet (Les jeunes gens fixés à l'étranger, qui y sont nés ou qui y sont domiciliés eux ou leurs parents depuis au moins dix ans, ne font qu'une année de service militaire).

Epicerie - Mercerie

21 - Rue du Collège - 21

VIN ROUGE première qualité à 30, 40, 50, 60 c. le litre.

VIN BLANC à 45, 60 c. le litre.

Toujours bien assorti en marchandises fraîches et de première qualité. Se recommande, 592 Alois Messmer.

Au Grand Bazar
du
PANIER FLEURI
Sacs d'Ecole
Serviettes - Cartables
Marchandise solide
Prix Modérés

Avis

La Fanfare du Grutli ouvrira prochainement un
Cours d'élèves gratuit

Tous ceux qui sont disposés à le suivre sont priés de se faire inscrire au plus vite au local, rue du Premier Mars 7 a.

Instruments fournis par la société

Demandez partout
L'apéritif
Vaucher
TELEPHONE

ACCOUCHEMENTS

On reçoit des pensionnaires chez Mme A. WANZENRIED, sage-femme, rue St. Pierre 20. Bons soins assurés. Discretion absolue. 587

AVIS

Polissage de Meubles
et à domicile

Prix modérés

S'adresser Rue FRITZ COURVOISIER 16. 590

L'Asile de nuit se recommande de aux personnes charitables de bien vouloir délivrer des bons de nourriture ou de logis munis d'un timbre ou cachet et du nom du porteur, aux personnes nécessiteuses en passage ou sans abri, vu que jusqu'à présent les bons ont servi au soutien et à la prospérité de l'Asile.

Lits depuis 50, 60, 70, 80 c. 1 fr., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.

Lits à la semaine, depuis 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 à 5 fr., selon les lits ou les chambres.

Coucher depuis 30, 35, 40, 50 c. à deux par personne.

ANNA GUILIANO.

A LOUER

pour St. Martin prochaine

RUE de la DEMOISELLE 98 un plainpied de 3 chambres, cuisine, corridor et dépendances. S'adresser à ALBERT BARTH, rue Jean Richard 27. 422

Reliure

Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état.

Travail prompt et soigné à des prix modérés

E. KAHLERT, relieur

Rue de la Cure 3.

MALADIES SECRÈTES (voies urinaires, etc.) Suites des excès de la jeunesse, guéries par traitement radical en fort peu de temps. Discretion absolue. 230

Demandeur Prospectus: Institut SANITAS - Genève.

AVIS

A louer un BEL APPARTEMENT avec cuisine, cave et bucher au soleil, situé rue de l'Hôtel-de-Ville, à Fr. 35. — par mois. S'adresser chez M. HOFFER, agent de droit, rue de l'Hôtel-de-Ville. 9. 606

Photographie - Résonance
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de portraits
à des prix modérés. Photographie G. J. C. et Cie.

Nettoyage de literie et de crins
à la vapeur 549
JEANNERET - FELLER
Rue de la Paix 76 (au pigeon)

Boulangerie de l'Ouest

43, Rue de la Paix, 43

M. Jean Lemp annonce à ses amis et connaissances et au public en général que sa boulangerie est maintenant toujours pourvue de PAIN BLANC, première qualité.

Chaque matin dès 7 heures, Petites pains, Pains au lait, Croissants et Stängelis au beurre. 567 FROMAGE Ire qualité, au détail.

AVIS

A vendre 2 BONNES MACHINES à coudre. 614

PRIX MODÉRÉS

S'adresser rue Fritz-Courvoisier 16, au rez-de-chaussée.